



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 87424

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la question de la complexification des procédures administratives fiscales occasionnées suite au remplacement de la taxe professionnelle par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Il souligne avec force que, la situation économique actuelle exigeant des entrepreneurs de redoubler leurs efforts pour assurer la viabilité de leurs entreprises, les lourdeurs administratives, notamment la production de deux déclarations (télédéclaration et télépaiement) et la gestion de quatre paiements liés à ce nouveau calcul, contrarient et nuisent à l'efficacité de l'activité entrepreneuriale. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement prévoit-il de mettre en oeuvre en vue d'alléger et de simplifier les procédures administratives qui pèsent sur les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87424

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9574

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)